[illegible] arrivés la nuit, 300 hommes de la gendarmerie.

Dans la journée, 6 compagnies du 73e de ligne sont arrivées d'Aire et de Béthune. Deux escadrons du 21e dragons de St-Omer sont débarqué à 5 h. 40. Peu après 2 bataillons du 84e de ligne arrivaient du Quesnoy.

La soirée

Vers le soir, les troupes prennent leurs cantonnements, circulent dans les rues et font des patrouilles, beaucoup de promeneurs ou de grévistes vont et viennent par petits groupes, très calmes. Les meneurs sont atterés, ils sentent que le terrain commence à leur manquer.

La plupart des travailleurs disent bien haut qu'ils ne se laisseront plus intimider. L'exemple des vaillants, du tissage Coisne et Lambert, a ranimé le courage des braves gens, et exemple sera suivi, les vrais ouvriers commencent à se sentir les coudes, ils sauront se faire respecter de ceux qui ne travaillent jamais et qui depuis trop longtemps tiennent à Armentières le haut du pavé et vivent aux dépens de tous.

Au Parquet

M. Delelé a procédé jusque sept heures du soir, à l'interrogatoire des 22 individus arrêtés. La plupart nient; les autres avouent, mais ils déclarent qu'ils ont été poussés par leurs camarades.

Six d'entr'eux ont refusé de répondre avant la présence de leur défenseur Me Rajat.

Voici les noms des individus arrêtés :

Delaplace Georges, 15 ans, tisseur, à Houplines. — Henri Beaufay, 25 ans, tisseur à Armentières. — Yves Vandendriessche, 18 ans, tisseur à Armentières. — Victor Lefloncq, 20 ans, tisseur à la Chapelle. — Maurice Vandenberghe, 14 ans, tisseur à la Chapelle. — Maurice Blicq, 15 ans, tisseur à Houplines. — Arthur Argaert, 17 ans, tisseur à Armentières. — Victor Jourdain, 15 ans, tisseur à Houplines. — Marcel Debergue, 13 ans, tisseur à Houplines. — Jules Bryère, 20 ans, tisseur à Armentières. — Louis Tribaut, 15 ans, tisseur à Armentières. — Adrien Gobert, 14 ans, navetier, à Armentières; Charles Delesalle, 15 ans, tisseur, à Armentières; Louis Fiévet, 25 ans, tisseur, au Pont-de-Nieppe; Arthur Boullinguez, 16 ans, tisseur, à Armentières; Georges Dupont, 14 ans, tisseur, à Houplines; Maurice Delattre, 13 ans, tisseur, à Armentières; Henri Verenysse, 15 ans, à Houplines; Fleury Dessany, 16 ans, à Armentières; Henri Eecke, 16 ans, à Armentières; Alph. Croès, 18 ans, à Armentières.

***

La lettre suivante a été adressée au *Réveil du Nord* :

Armentières, le 3 juin 1904.

Monsieur le Rédacteur en chef du journal le *Réveil du Nord*,

Je maintiens en son entier, le contenu de la lettre que je vous ai adressée le 31 mai.

Vous avez encore que MM Parent et Feinte, Dufour et Rogeau aient assisté à la réunion du 30 où fut adoptée, à l'unanimité, la décision patronale.

J'affirme que ces Messieurs y étaient et je vous invite à venir vous même vous en convaincre au siège du syndicat où je pourrai mettre sous vos yeux la feuille d'émargement signée par ces messieurs.

Veuillez agréer, etc.

Le secrétaire-adjoint assermenté,
PICARD.

A HOUPLINES

Grâce aux mesures d'ordre prises par la gendarmerie et la troupe, grâce surtout à l'énergie des vrais travailleurs qui ne se sont pas laissés intimider, on a travaillé dans la plupart des usines d'Houplines et de la Route.

Chez MM Becquart, Jeanson et Dutilleul, le personnel était complet matin et soir.

Chez M. Duhot, une centaine d'ouvriers ont travaillé toute la journée. Du reste dans ce dernier établissement, l'opinion des ouvriers est tout à fait défavorable aux délégués collectivistes.

Le chômage n'a été complet de ce côté que dans les usines Cl..., Mabieu, Ruyant, et Debosque.

La troupe est en nombre à Houplines, ce secteur est sous les ordres du commandant Pièts, du 127e de ligne.

Demandez la chicorée pures de DROULERS Tilleul, Frasnes (Nord). LA MAGICIENNE

GAZETTE du NORD

On annonce la mort :

— A SEPMERIES, de Mme veuve Dubois-Dubiesme, âgée de 81 ans, grand'mère d'un de nos collaborateurs, M. Pélabon et de M. le Directeur de l'école libre de Saint-André-lez-Lille.

Les funérailles ont lieu aujourd'hui, à 11 h., en l'église paroissiale de Sepmeries; l'inhumation au cimetière de Lourches, où l'office des morts sera chanté à 2 h. 1/2.

— Vendredi, à onze heures, eut eu lieu en l'église de FONTAINE-AU-BOIS, les funérailles de Mme Hautcœur, née Becquet, décédée le 1er juin, munie des Sacrements, dans sa 69e année.

Les pauvres et toutes les bonnes œuvres perdent en la vénérée défunte une généreuse bienfaitrice.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

— Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage du comte Georges Thellier de Poncheville, fils de notre éminent concitoyen M. Thellier de Poncheville, ancien député, avec Mlle Elisabeth de Grandseille, fille de M. Mathis de Grandseille, maire de Verdenal, en Meurthe-et-Moselle.

Ce mariage crée de nouveaux liens entre deux des plus anciennes et honorables familles du Nord et du Lorraine, déjà unies par une première alliance bientôt suivie du terrible deuil auquel toute notre région s'est associée.

Nous prions les deux fiancés d'agréer les vœux que nous formons pour leur bonheur.

— Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage du sympathique président de la Jeunesse Catholique de Valenciennes, M. Henri Jalabin, avec Mlle Marie Mourier, de Bouy, près Le Catelet (Aisne).

— Nous avons également le plaisir d'annoncer le mariage de M. Emile Dupuis, vice-président de la même société, avec Mlle Mélanie Foucart, de Valenciennes.

Les deux amis ont tenu à ce que Dieu bénisse leur union le même jour et à la même heure.

Les cérémonies auront lieu à DOUAI et à VALENCIENNES (Saint-Nicolas), le 24 juin à 11 heures 1/2 du matin.

Nous présentons à ces deux amis ainsi qu'à leurs fiancées nos meilleurs vœux de bonheur et nous prions Dieu de bénir les foyers chrétiens qu'ils se disposent à fonder.

LES ELECTIONS CONTESTÉES

devant le Conseil de Préfecture

Troisième séance, hier, au Conseil de Préfecture.

M. Grand présidait, assisté de MM. Godefroy, conseiller de préfecture, et Demarle-Fédel, conseiller général.

Au siège du commissaire du Gouvernement, M. Aubanel.

Dès le début de l'audience, on annonce les désistements deux les affaires de **Bousies, Hazebrouck, Marcq-en-Baroeul, Seilly,** puis un entonne l'ordre du jour.

A **Lys-lez-Lannoy**, un aveugle a été conduit au scrutin par son aide habituel, le protestataire se présente et prétend que l'aide était étranger à la commune. Une seconde protestation a été déposée, parce que 1048 bulletins ont été trouvés dans l'urne et que le nombre des émargements étant de 1045, on s'est basé sur ce dernier nombre pour le calcul de la majorité. Une troisième, parce que des citoyens non inscrits sur la liste électorale n'ont pas été admis à voter.

En délibéré.

Marcq. — D'après Me Werquin, avocat des protestataires, la corruption se serait étalée au grand jour pendant la période électorale; on aurait dépensé des sommes folles! Si, au second tour, les bicoards ont passé à quatre sur cinq, c'est que les autiministériels n'ont pu disposer que de deux mille francs! Ceux-ci protestent aussi et disent qu'il y a eu pression de la part d'un candidat du bloc et qu'un conseiller élu était inéligible. Me Werquin essaie d'atténuer ces allégations.

Me Brackers d'Hugo répond avec vigueur aux faibles arguments de Me Werquin et constate que chaque fois que les élections de Marcq ont été annulées — et cela arrive régulièrement tous les quatre ans — les électeurs ont fait bon marché des ministériels.

En délibéré.

Dunkerque. — Faits de pression, manœuvres de corruption, prétendus certificats à l'appui, demande d'enquête, tels sont les contes à dormir debout que vient rapporter devant le Conseil Me Lauwereyns.

Me Chesneleong déclare et prouve que les divers points de la protestation ne sont pas sérieusement établis.

Marquette-lez-Bouchain. — Le bureau électoral aurait été à plusieurs reprises composé seulement de deux personnes; de plus, on aurait survenir les opérations, il y aurait eu des tentatives de corruption.

Mais Me Brackers-d'Hugo détruit l'un après l'autre les argumenta de son adversaire, Me Rajat.

Raches. — Dans cette commune, les « réactionnaires » auraient offert de l'argent à des électeurs; Me Escoffier lit un certain nombre de certificats. Me Rajat, qui plaide pour les « réactionnaires », fait opposé une série d'autres certificats, signés des mêmes personnes et contredisant les premiers.

En délibéré toujours.

Tilloy. — Dix-sept bulletins ont été légèrement écornés de la même façon. Ils seraient donc nuls, comme portant un signe de reconnaissance, et doivent être réduits pour le calcul de la majorité absolue. En retirant dix-sept voix à la liste adverse, cinq candidats de l'autre liste doivent être proclamés élus.

Me Bonduelle conteste la valeur de la protestation. Une élection ne peut être annulée parce qu'un coin aurait été mâché à quelques bulletins — douze et non pas dix-sept. Ce n'est pas une manœuvre pour soustraire le vote d'électeurs.

D'autres chefs de protestations ont été indiqués au procès-verbal, mais l'avocat des protestataires ne les relève pas.

L'affaire d'**Ivwy** est simplement indiquée, les élus ne se présentant pas; celle de **Jeumont** dure plus longtemps, Mes d'Hoogue et Rajat, plaident pour et contre : il s'agit d'une fausse dépêche attribuée à M. Defontaine, député, par l'une des listes radicales en présence, celle qui a été battue, naturellement.

Les protestations contre les élections de **Marcoing** et de **Montay** sont relatives l'une à une affiche de dernière heure, la seconde à un bulletin douteux, duquel l'attribution à un sieur Souffleet aurait assuré l'élection de ce dernier au bénéfice de l'âge.

A **Mons-en-Baroeul**, la liste électorale était si mal tenue qu'il n'y avait aucune indication de domicile. Le protestataire expose lui-même ses griefs.

Les ministériels de **Mouvaux** veulent mettre à la charge de l'Union Sociale et Patriotique des griefs qui seraient graves, s'ils n'étaient ridicules : corruption, pression, intimidation, toute la lyre. Me Duvillier fils en fait rapidement bonne et excellente justice.

Denain. — Une longue protestation se trouve au dossier, à raison des événements qui se sont produits dans cette ville, de la manière dont le bureau a été constitué et le dépouillement opéré, de votes de personnes décédées et de militaires en activité.

Me Escoffier répond à Me Rajat; il émet cette thèse au moins étrange qu'il n'admet pas que des électeurs stationnent ou circulent dans la salle du scrutin pour surveiller les opérations et qu'il approuve pleinement les mesures que certains maires, comme M. Seils, n'hésitent pas à prendre.

Me Delepoulle présente des observations pour l'élection de **Neuf Berquin** (deux noms manuscrits au-dessus de la liste imprimée); Me Eycken pour celle de **Pecquencourt** (faits de pression, irrégularités dans le fonctionnement du bureau); Me Spriet et Me Basquin pour celle du **Poix-du-Nord** (prétendus influence patronale).

A **Pont-sur-Sambre**, il est question de bulletins contestés; à **Escautpont**, de l'électeur de l'adjoint qui serait inéligible parce qu'on le prétend agent salarié du maire; à **Hornaing**, de pression, d'intimidation et de nombreux porteurs. En ce qui concerne cette dernière élection, Me Chesneleong qui défend la nouvelle municipalité, s'élève avec force et proteste contre la non-communication des pièces du dossier. Il démontre en même temps l'inanité des griefs invoqués.

Me Danchin, plaidant pour **Bouvain**, demande que M. Bataille soit proclamé conseiller municipal aux lieu et place de M. Beauvois. Il s'applique au sujet de trois bulletins annexés qui n'ont pas été comptés à M. Bataille et d'un bulletin à l'intérieur duquel était épinglée une cocarde rouge.

Me de Lauwereyns soutient sans rire que la cocarde n'est pas un signe intérieur de reconnaissance et qu'au contraire trois bulletins du 1er mai, déposés le 8 mai, portent un signe intérieur de reconnaissance, parce que les noms des candidats élus en premier tour ne sont pas rayés!

Enfin, à **Tetaghem**, on se plaint de pression de la part du garde-champêtre; à **Wasquehal**, de la constitution des bureaux, de la pression exercée par une bande d'individus, et d'irrégularités dans le dépouillement et dans la composition de l'assemblée municipale; à **Wervicq-Sud** de pression et d'intimidation.

La séance est levée à 8 h.

Nos lecteurs n'ont certainement pas oublié que Mlle Buffet, propriétaire des **pastilles pectorales**, des **savons** et des **dentifrices** de la marque des Frères de Ploërmel, après avoir été chassée de son établissement industriel par le trop fameux Surty, mandataire du liquidateur de l'Institut des Frères de Ploërmel, avait été réintégrée dans ses droits par une ordonnance du Président du Tribunal de Ploërmel. On se souvient aussi que cette ordonnance resta lettre morte, grâce au mauvais vouloir du Procureur de la République de Ploërmel, qui refusa de prêter main-forte à Mlle Buffet contre les cambrioleurs.

Or, la première chambre de la Cour d'Appel de Rennes vient de se prononcer sur cette affaire. Jugeant comme le Président du Tribunal de Ploërmel, elle a ordonné que Mlle Buffet rentre, sur l'heure, en possession de son matériel et de ses marchandises.

Devant cet arrêt de la Cour, il faudra bien enfin que Surty s'incline et qu'il renonce à son impudent « **J'y suis, j'y reste** ».

Dans quelques jours, Mlle Buffet va donc pouvoir reprendre son commerce de **pastilles pectorales**, de **savons** et de **dentifrices**, produits si appréciés des consommateurs.

ECHOS

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

M. l'abbé Bultel, vicaire à Dunkerque (St-Martin), est transféré à Werwicq.

M. l'abbé Maës, vicaire à Lille (St-Benoît-Labre), est transféré à Dunkerque (St-Martin).

M. l'abbé Declerck, vicaire à Werwicq, est transféré à Lille (St-Benoît-Labre).

NOS DÉPUTÉS

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les scrutins de la séance de jeudi :

1° L'amendement de M. Beauregard tendant à n'appliquer la loi sur les accidents de travail, étendue jusqu'aux établissements commerciaux, que trois mois après sa promulgation :

Ont voté *pour* : MM. Barrois, Bonte, Coeble, Deleune, Guillain, Motte, Ribot.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Basly, Béharelle, Bersez, Cardon, Dansette, Debève, Debièvre, Defontaine, Delelis, Delory, Dron, Evrard Ellez, Grousseau, Lamendin, Lemire, Lepez, Lozé, Mill, de Montalembert, Morel, Pasqual, Pilchon, Rose, Selle, Taillandier, Vallée.

La Chambre des députés a repoussé l'amendement par 353 voix contre 196.

2. Motion de M. Guyot de Villeneuve, tendant à demander l'avis du Conseil supérieur de la guerre, sur la proposition établissant le service de deux ans :

Ont voté *pour* : MM. Adam, Barrois, Bonte, Coeblo, Delelis, Grousseau, Guillain, Lemire, de Montalembert, Motte, Pilchon, Ribot, Taillandier.

Ont voté *contre* : MM. Basly, Béharelle, Bersez, Cardon, Dansette, Debève, Debièvre, Defontaine, Delelis, Delory, Dron, Evrard Ellez, Lamendin, Lepez, Lozé, Mill, Morel, Pasqual, Rose, Selle, Vallée.

La Chambre a repoussé la motion par 339 voix contre 222.

M. Jonnart, absent par congé n'a pas pris part à ces votes.

ORDRE DU JOUR DU GÉNÉRAL LAPLACE

Le général Laplace, le nouveau commandant du 1er corps d'armée, a adressé aux troupes sous ses ordres l'ordre du jour suivant :

« Appelé par la confiance du gouvernement de la République à la tête du 1er corps d'armée, je prends possession, à la date de ce jour, de mon commandement.

« J'adresse un cordial salut aux militaires de toutes armes de la première région ainsi qu'à leurs compagnons d'armes réservistes des départements du Nord et du Pas-de-Calais ».

Lille, le 31 mai 1904.

Le Général Commandant le 1er corps
Signé : LAPLACE

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU NORD

Dans sa séance du 1er juin 1904, la Commission départementale a réglé comme suit les affaires courantes qui lui étaient soumises :

Sociétés de tir. — Une médaille d'or est accordée au Comité lillois des Patronages laïques; à l'Ecole de tir et d'instruction militaire de Lille; à la Société de tir de Bergues; à la Société des carabiniers haubourdinois. Une médaille de vermeil à la Société des carabiniers de Croix et à celle de la Concorde d'Etrœungt.

Institution des Aveugles. — Une demi-bourse est accordée à la jeune Brouckart de Tourcoing.

Chemins de fer d'intérêt local. — Le procès-verbal d'adjudication des terrassements et ouvrages d'art du chemin de fer de Solesmes à Quiévy et du Solesmes à Landrecies, est approuvé.

Bâtiments communaux. — Une allocation de 400 francs est accordée à la commune de St-Martin pour réparation de bâtiments communaux.

Tramways. — Les propositions pour le cessation de l'exploitation des tramways de Fourmies à Wignehies, sont adoptées.

Sous-Préfecture d'Hazebrouck. — Les propositions pour l'achèvement et l'ameublement de la Sous-Préfecture d'Hazebrouck, sont adoptées.

Chemin d'intérêt commun. — Deux crédits de 1650 fr. et de 750 fr. sont alloués en vue de la réparation de deux ponts sur la Sambre.

Ecole professionnelle d'Armentières. — Une fraction de bourse vacante est accordée au jeune Marcheed, de Roubaix.

MÉDAILLE D'HONNEUR DES ÉPIDÉMIES

La médaille des épidémies, en bronze, est décernée à M. Aimable Briqueteur, garde-champêtre à Haubourdin. M. Briqueteur a prodigué ses soins aux malades au cours d'une épidémie de typhoïde.

FÉDÉRATION DES SYNDICATS MÉDICAUX DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

L'ordre du jour ci-après a été voté à l'unanimité par la Fédération des Syndicats médicaux du Nord et du Pas-de-Calais, qui comprend les syndicats médicaux de Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières, Hazebrouck, Dunkerque, Valenciennes, Douai, deuxième circonscription de Cambrai, Seclin et ses cantons, La Bassée, Haubourdin, Arras.

Le bureau de la Fédération des syndicats médicaux du Nord et du Pas-de-Calais, réuni en séance ordinaire, le 5 mai 1904;

Considérant :

Que le syndicat médical de Lille (composé de cent vingt membres) a sollicité une audience de la Commission administrative des hospices de Lille;

Que cette Commission n'a même pas daigné répondre;

Qu'il y a là un manquement grave aux égards dus à une grande association légale et composée de médecins dont le concours est toujours acquis à toutes les œuvres d'assistance.

Regrette cette attitude inconcevable, proteste énergiquement au nom de la Fédération et décide que le présent ordre du jour sera envoyé :

A tous les membres de la commission administrative des hospices de Lille,

Aux présidents de toutes les administrations hospitalières de la région,

Au préfet du Nord,

Au maire de Lille,

Aux organes de défense professionnelle, et aux journaux de la ville.

Résolu de plus, à prendre toutes mesures que pourrait comporter la sauvegarde de la dignité de la corporation.

LA FÊTE ARTISTIQUE DE LA FÉDÉRATION DES Musiques du Nord et du Pas-de-Calais

De tous côtés on parle de la grande solennité artistique organisée par la Fédération des musiques du Nord et du Pas-de-Calais qui aura lieu à Arras, dimanche prochain, 5 juin, à quatre heures du soir dans l'enceinte de l'Exposition (salle des concours) et à laquelle prendront part le Grande Harmonie de Roubaix, l'orphéon national les Crick-Sicks de Tourcoing, la musique du 5e génie et les orphéonistes d'Arras.

Le programme comprend l'exécution d'œuvres des grands maîtres, ce qui nous permet de dire que ce concert sera une manifestation dont on parlera. Elle sera, du reste, présidée par M. Théodore Dubois, directeur du Conservatoire de Paris, commandeur de la Légion d'Honneur, membre de l'Institut, délégué par M. le Ministre de l'Instruction publique.

Afin de permettre aux auditeurs de bien suivre les divers morceaux qui seront interprétés, nous croyons savoir que le programme qui sera mis en vente contiendra des notes sur chaque œuvre musicale et donnera en entier les paroles des chœurs.

La cantate *Vox Populi* sera exécutée par les sociétés réunies (500 exécutants) sous la direction de l'auteur, M. Georges Hue, grand prix de Rome.

Beaucoup de personnes se sont adressées au président de la Fédération pour retenir des places. C'est à la direction de l'Exposition que celles-ci doivent se présenter.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 2 juin

L'affaire Sonneville

Le tribunal a rendu son jugement dans cette retentissante affaire.

On se souvient des faits :

Depuis deux années, les Sonneville frères et sœurs, maintenaient leur teinturerie de La Madeleine au moyen des encouragements et des cautionnements qui ont ruiné nos foule de malheureux gérants. On appelait à la rescousse des gens qui cherchaient un emploi; on leur faisait verser 4 ou 5.000 fr. de cautionnement, et on leur confiait une gérance. L'argent des cautionnements servait à payer d'urgence les créanciers les plus pressants.

Depuis longtemps, le Tribunal de Commerce rendait jugement sur jugement contre les Sonneville et les condamnait à rembourser le cautionnement. Enfin le 24 novembre 1903, il en décida à prononcer d'office la faillite de la société sur opposition, la faillite fut maintenue et la date de la cessation des paiements fixée au juillet 1903.

Les frères Sonneville furent arrêtés et maintenus en prison pendant deux mois, pendant que le tribunal de commerce prononçait la faillite personnelle des frères et sœurs.

Les deux frères, Jules, 48 ans, et Henri, 32 ans, étaient poursuivis pour banqueroute et abus de confiance.

M. Cassac, syndic, a déclaré que dès 1896, la situation des Sonneville était des plus embarrassées, et la circulation fictive d'effets de complaisance battait déjà son plein. En avril 1903, les sœurs Sonneville se retiraient de la société qui craquait de toutes parts.

La comptabilité était toute de façade, et faite pour les besoins des procès qu'il y avait à soutenir.

Le passif est de 706.000 fr. dont 210.000 fr. de cautionnements prélevés sur de malheureux petits gérants. L'actif est nul. Une quinzaine de mille francs réalisés suffiront à peine à payer les créanciers privilégiés.

Outre les cautionnements, les Sonneville avaient trouvé dans nos machies à échardonner le moyen de soutirer une foule de billets de mille francs.

L'enregistrement a relevé plus de 329 protêts en 16 mois à la charge des Sonneville.

Le tribunal avait, samedi, mis l'affaire en délibéré; il a rendu son jugement jeudi.

Le tribunal relève l'écart du passif 706.000 fr. et de l'actif 85.000, la circulation fictive d'effets de complaisance, la mauvaise tenue des livres, les dépenses exagérées, les moyens ruineux employés par les Sonneville pour prolonger leur crédit, les soixante-dix chefs d'abus de confiance constitués par les cautionnements obtenus des gérants. Il rappelle la nécessité d'empêcher par une peine exemplaire le retour de faits aussi graves.

En conséquence, il condamne Jules et Henri Sonneville, chacun à quinze mois d'emprisonnement sans sursis.

Audience du 3 juin

Présidence de M. Sée, vice-président

Le pari aux courses

Le Tribunal continue, avec quelques adoucissement, à appliquer les dispositions pénales de la loi de 1891 contre les bookmackers illicites, contre les tafetiers qui leur prêtent leconsidérément la matériel, contre les personnes qui tirent un certain bénéfice à servir d'intermédiaire dans l'exercice de ce jeu dangereux qu'est le pari aux courses.

Cinq prévenus — dont un a été acquitté — ont comparu devant la correctionnelle; ils étaient défendus par Mes Coutrelis, Découdin, Rajat, de Lacweraynes et ont encouru une condamnation à 100 fr. d'amende et la confiscation partielle du matériel.

Nous ne voulons pas donner leurs noms, persuadés que le sévère avertissement qui leur a été ainsi donné portera ses fruits.

Affaires diverses

Lille. — 25 fr. d'amende à Guillaume Somers; 50 fr. d'amende à Pierre Laconeres, coups.

— Eugène Buquet, 24 heures de prison, 25 fr. d'amende, deux affiches, 4 insertions, pour falsification du beurre.

Haubourdin. — 10 fr. d'amende à François et Charles Vanhavermaeten, Auguste Delporte, Armand Hennicotte, Gustave Gombert, coups réciproques.

Lomme. — Marie Vandendriessch, femme D..., 50 fr. par défaut pour coups à une voisine.

Seclin. — Jean Moncheaux, 10 jours avec sursis, outrages à la pudeur et coups.

Pérenchies. — 5 jours par défaut à Charles Tocquet, pour coups. Charles Lambin est acquitté.

Mouvement du port de Dunkerque

Sur rade

Iquique, 4-m. Adolphe, nitrate.

Entrées du 3 juin

Camilles, St. Jacques, 75, minerai.
Passajes, Goel. Elégante, 79, minerai.
Ipswich, St ang. Gladys, 68, houl, Debaecker.
Londres, Goel. Marguerite, 100, lège, Leroy.
St-Pétersbourg, V. all. Dortmund, 690, bois, Leroy.
Rotterdam, V. Amiral-L'Hermite, 80, div. Debaecker.
Kramfors, V. norv. Pine-Branch, 1022, bois.
Stockholm, V. ang. Vina, 610, bois.
Cherboorg, V. Ville-de-Bordeaux, 721, div. Hecquet.

Sorties du 2 juin

V. dan. Perm. 694, div. Duchateau.

du 3 juin

Rouen, V. Léon, 812, div. Leroy.
Lezardieux, Goel. Petit-Raymond, 79, charbon, Leroy.
Havre, V. Charente, 2167, div. Hecquet.

BATELLERIE

Ascenseur et Estacade des Fontinettes

Bélandres se dirigeant sur Dunk...

Le 3 juin

Ste-Claire, Coudoux, fetellies. — La Gaîte, Lefèvre, charbon. — Iris, Hogedé, briquettes. — Bonne Mère, Lefebvre, briquettes. — Palencia, Dauchel, sucre. — Olga, Watteau, briquettes. — Presqu'île, Bossaert, briquettes. — Marcel, Russe, charbon. — Victoria, Comyns, charbon.

MARCHES

Lille. — SUCRES. — Sucre cassé : » » .63 ... En pain n° 1 : 62 50; n° 2 : » » ; Cuite 1er jet : 2[illegible] 50 à » » » .80 » » à » » » ...

ALCOOLS. — 3/6 en disp. : 39 50 à 40 ...

Marché aux bestiaux. — Prix de revient au kilog. de la bête entière, déduction faite du cinquième quartier. — Cours du 30 mai 1904. — Bœufs : 1,40, 1,45, 1,50; vaches : 1,30, 1,18, 1,08; taureaux, 1,30 1,15, 1,00; veaux : 2,20, 2,10, 1,85; moutons : ..., ..., ...

Cassel. — 2 Juin. — Fèves ... à ... Avoine ... à ..., pommes de terre ... à ... poids ... à ... : de 235 blocs de beurre, vendus la 4,50 à 5,50 les 2 k.; 275 k. 00 beurre en pièces, 1/2 kil., 1,10 à 1,25; Œufs, les 26, 2,10 à 2,30; Prix moyen du blé : ..... : Taxe du pain : blanc, .. ./.. bisé, .. ./.. ; ménage .. ./..

Paris, 2 Juin.

SUCRES RAFFINÉS (cote commerciale). — La demande est toujours active de la part de la consommation; les cours sont bien tenus, mais sans changement.

On cote à Paris en disponible, les 100 kilos, par wagon complet et suivant marques :

En cartons de 5 kil. rangée	63 ..	à 63 50
» 1 kil.	64 50	65 ..
En caisses de 50 à 60 kil.	63 50	64 ..
» 25 à 30 kil.	64 ..	64 50
» 10 kil.	64 50	65 ..
Raffinés en pains	60 50	61 ..

Pour les cours de province, il y a lieu d'ajouter à cette cote les frais de chargement et de transport, qui sont plus ou moins élevés, suivant les régions.

Cours pour l'exportation franco sur wagon ou sur bateau, 31 ... à ... les 100 kil.

PRODUITS ACCESSOIRES. — On cote en disponible, les 100 kil., par wagon complet et suivant marques :

Gros déchets en masse	57 50	58 ..
Irréguliers	58 ..	59 ..
Petits déchets	57 50	58 50
Sucres en poudre	57 ..	58 ..
Semoules (suivant finesse)	60 50	61 50
Clarcs	61 50	61 50
Cristallisés extra acquitté	54 75	55 ..
— en poudre	55 75	56 ..

LE HAVRE, 3 Juin.

Saindoux, en francs par 100 kilos. — Calmed.

Wilcox, isis		80...
—	juillet	80...
—	août	80...
—	septembre	80,50
—	octobre	81...
—	novembre	81...
—	décembre	81...

Pétrole, en francs par 100 kilos. — Invariable.

Disponible	19,50
Courant	19,50
Juillet	18,75
Septembre	20...

COMPAREZ L'EXCELLENT VIN de BANYULS-TRILLES avec n'importe quel apéritif et principalement avec ceux qui sont l'objet de réclames les plus tapageuses.

Le BANYULS-TRILLES est actuellement préparé avec du VIEUX VIN de BANYULS et le meilleur QUINQUINA.

C'est pour cela qu'il est chaleureusement recommandé par MM. les Médecins aussi bien aux Femmes et aux Enfants qu'aux Hommes.

On le trouve dans tous les Cafés, les bons Estaminets, les principales Epiceries et chez les Entrepositaires.

EXIGEZ L'ETIQUETTE sur le BOUTEILLE

Vous souffrez de maux de tête, de pesanteurs d'estomac; vous avez des insomnies, des migraines, et vous en cherchez la cause; une mauvaise digestion occasionne toutes ces douleurs. Une cuillerée à bouche de Vin Gobert à la Pepsine et à la Strychnine, vous guérira complètement. Le flacon 2 fr.

Pharmacie Centrale de Lille, 24, r. Esquermoise

BOURSE DE BRUXELLES

DU 3 JUIN 1904

Dernière journée	CHARBONNAGES	Cours de la veille	Cours du jour
1 mars 1904	Amercœur	1060 ..	.... ..
8 août 03	Anderlues	765 ..	.... ..
1er juil. 01	Arsimont	156 25	.... ..
4 avril 99	Bernissart	405 ..	411 ..
5 avril 02	Bois d'Avroy	617 50	620 ..
11 avril 04	Bonne Espérance	1390 ..	.... ..
15 oct. 03	Borinage Central	701 ..	.... ..
15 avril 04	Charb. Belge	475 ..	.... ..
2 mai 04	Chevalière & Dour	1425 ..	1437 ..
3 mai 04	Concordia	1260 ..	.... ..
3 mai 04	Concrolles (Nord)	1698 ..	1708 ..
	Croyère	127 ..	.... ..
15 avril 04	Dabbinsh	1180 ..	1180 ..
8 août 03	Espérance, B. F.	745 ..	747 ..
3 mai 04	Fontaine l'Evêque	1080 50	1090 ..
	Furstenberg Cap.	68 75	.. ..
	Furstenberg Div.	18 ..	.. ..
15 avril 04	Gouffre	1390 ..	1400 ..
17 nov. 03	Grand Bacnoz	875 ..	880 ..
31 déc. 03	Gr. Machine à Feu	2742 50	.... ..
19 mars 04	Grand Mambourg	500 ..	.... ..
15 juin 1903	Halne S. Pierre	182 50	.... ..
5 mai 04	Hasard	860 ..	.... ..
5 oct. 03	Horlez	1787 50	1800 ..
2 nov. 03	H. Ulens de Cheri.	328 ..	.... ..
1er oct 03	La Haye	1092 50	.... ..
31 mars 04	Levant du Flénu	4127 50	.... ..
15 avril 04	Marchienne	900 ..	905 ..
1 février 04	Marimont	2000 ..	2000 ..
3 nov. 03	Noël Sart culpart	1495 ..	1505 ..
2 juin 03	Nord de Charleroi	2210 ..	.... ..
3 août 03	Patience Beaujon	1200 ..	1205 ..
1 mars 04	Produits à Flénu	4500 ..	.... ..
2 juin 03	Réunis de Charl.	1890 50	1900 ..
3 mai 04	Sacré Madame	2570 ..	.... ..
25 sept. 03	Trieu Kaisin	820 ..	825 ..
	ZINC		
2 juin 03	Asturienne	8615 ..	8720 ..
3 nov. 03	Austro-Belge	315 ..	312 ..
3 nov. 03	Nébida	1170 ..	1175 ..
31 déc. 1900	Nouv. Montagne	875 ..	.... ..
10 nov. 03	Vieille Montagne	628 50	.... ..
3 mai 04	Zinc de Silésie	1236 50	1237 ..
	MÉTALLURGIE		
2 nov. 03	Aachener	6700 ..	.... ..
20 déc. 1900	Acieries	600 ..	.... ..
18 juillet 03	Briansk	325 ..	.... ..
3 nov. 03	Cockerill	1751 ..	1755 ..
14 déc. 03	Dniépropetrovsk	1775 ..	1790 ..
15 mai 99	Nicolaïef	185 75	186 ..
3 août 03	Ougrée	1385 ..	1390 ..
	Providence Russe	147 ..	148 ..
20 déc. 1903	Russo-Belge	1055 ..	1045 ..
3 nov. 03	Sarrebruck	7640 ..	.... ..
	DIVERS		
	Rente 2 %	99 75	99 80
	Bruxelles	166 ..	167 75
	— maritime	38 37	....
	Anvers	165 75	165 75
	— 1888	87 75	87 70
	Gand	98 37	98 37
	Congo, Lots	77 87	77 75
	Métropolitain	395 ..	.... ..
	Banque Nat. ord.	4190 ..	4190 ..
11 juillet 03	Lots (C. def. mas.)	237 50	.... ..
	Katanga	428 75	.... ..

Cours transmis par le Comptoir de Change, 24 bis, rue Esquermoise, LILLE. 11, rue Gambetta, DOUAI.
C. Bamin.

BOURSE DE LONDRES

3 Juin 1904	Cours précéd.	ouvert.
Consolidés	90 7/16	90 7/16
Extérieure	84 7/8	84 7/8
Turc (série D)	23 1/4	23 1/4
Banque ottomane	13 3/8	13 3/8
Rio Tinto	51 1/4	51 1/4
Consolid. Goldfield	6 13/16	6 13/16
East Rand	6 ..	6 ..
Rand mines	10 11/16	10 11/16
Chartered	2 1/2	2 1/2
Robinson Gold	9 3/4	9 3/4

Imp. de la *Croix du Nord*, 15 r. d'Angleterre Lille. — *Le Gérant* : Cx. Vanu.

BOURSE DE LILLE

DU 3 JUIN 1904

Cours transmis par le Comptoir de Change, C. BAMIN 24 bis, rue Esquermoise, LILLE et 11, rue Gambetta, DOUAI.

OBLIGATIONS	Cours précéd.	Cours du jour
Nord 1870	119 75	»»» »»
— Bons 1888	430 »»	»»» »»
— — 1889	435 »»	»»» »»
Denain 1891	435 »»	»»» »»
— 1896	500 »»	»»» »»
Roubaix-Tourc.	47 50	»»» »»
— — 1886.	485 »»	»»» »»
Roubaix 1886.	496 »»	»»» »»
Tourcoing 1903.	495 »»	»»» »»
Armentières 1886.	501 »»	»»» »»
Valenciennes 1891	495 »»	»»» »»
Mines de Béthune 1877.	450 »»